



# COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 30 MARS 2015

Commune de MANDEREN

L'an deux mille quinze le trente du mois de mars à vingt heures quinze minutes, s'est réuni le conseil municipal de la commune de Manderen sous la présidence de DORBACH Régis

Etaient présents :

BECKER Christophe, JOYEUX Robert, LELLIG Chantal,  
SCHLENCK Gilbert, SOLANILLA Patricia, SCHWEITZER Germain,

Excusés : RITZEN Mark, WEITER Joël, TRITZ Olivier, BERGER Robert,

Procuration : TRITZ Olivier à DORBACH Régis, BERGER Robert à BECKER Christophe

## **16/2015 OBJET : TAXES 2015**

M. le maire présente au conseil municipal l'état de notification des bases prévisionnelles pour 2015.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de fixer le taux des taxes 2015 selon l'état prévisionnel, à savoir :

Taxe habitation	15.29 %	Taxe foncière (bâti)	9.53 %
Taxe foncière (non bâti)	41.08 %		

## **17/2015 OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2014 - BUDGET ASSAINISSEMENT**

M. le maire présente au conseil municipal le compte administratif 2014 – budget assainissement de la commune de Manderen, puis quitte la salle des délibérations.

Sous la présidence de Mme LELLIG Chantal, 1<sup>ère</sup> adjoint, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix, accepte le compte administratif 2014 – budget assainissement dégageant un **excédent de fonctionnement de 32 194.27 €**

## **18/2015 OBJET : COMPTE DE GESTION 2014 - BUDGET ASSAINISSEMENT**

M. le maire présente au conseil municipal le compte de gestion 2014 – budget assainissement.

Le conseil municipal n'émet aucune réserve, ni observation quant au compte de gestion 2014 – budget assainissement, présenté par Mme le Percepteur pour l'exercice 2014.

## 19/2015 OBJET : AFFECTATION DE RESULTAT 2014

Le conseil municipal au vu du compte administratif 2014 – budget assainissement, qui présente un excédent de fonctionnement de **32 194.27 €** décide à l'unanimité, d'en affecter le résultat comme suit :

résultat d'inv,	345.04
RAR recette	50 000.00
RAR dépense	407 594.39
besoin de fin,	-357 249.35

résultat de fonctionnement	32 194.27
besoin de financement c/1068	32 194.27
excédent fonct, reporté C/002	

## 20/2015 OBJET : BUDGET PRIMITIF 2015 - BUDGET ASSAINISSEMENT

M. le maire présente au conseil municipal le budget primitif 2015 – budget assainissement.

Après en avoir délibéré le conseil municipal accepte, à l'unanimité, le budget primitif 2015 – budget assainissement qui s'équilibre comme suit :

### *Fonctionnement*

Recettes 33 387.90 €

Dépenses 33 387.90 €

### *Investissement*

Recettes 2 237 850.00 €

Dépenses 2 237 850.00 €

## 21/2015 OBJET : CONVENTION DE MANDAT SIE DU MEINSBERG-MANDEREN, TRAVAUX EXTENSION TUNTING

M. le maire informe le conseil municipal que le SIE du Meinsberg procède à des travaux de renouvellement du réseau AEP à TUNTING, dans le cadre de ces travaux il convient de procéder à l'extension du réseau pour garantir l'acheminement de l'eau jusqu'au domicile des abonnés.

La partie extension de réseau étant à la charge de la commune il convient de conclure une convention de mandat avec le SIE du Meinsberg.

Ladite convention aura pour objet : de définir entre les deux parties les modalités de remboursement de la part financière concernant les travaux d'extension du réseau d'eau potable.

Le conseil municipal, après délibération autorise M. le maire à signer ladite convention.

## 22/2015 OBJET : TRAVAUX COMPLEMENTAIRES TUNTING

M. le maire présente au conseil municipal la proposition de l'entreprise CITEOS pour les travaux de complémentaires à Tunting.

Le conseil municipal après avoir pris connaissance de l'offre décide de retenir l'offre de CITEOS et autorise les travaux pour un montant de 12 187.90 €HT soit 14 625. 48 € TTC